Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIIe ANNÉE — No 34 27 septembre 1947

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *S. P. R.: Assemblée des délégués.* — **Vaud:** *Election des délégués à la S. P. R.* — *Journée des maîtresses d'écoles enfantines.* — *Examens fonctionnels.* — *Travail des enfants en dehors des heures scolaires.* — *Association antialcoolique.* — **Genève** *Not kennt kein Gebot.* — *Le recrutement du corps enseignant.* — **Neuchâtel:** *Société neuchâteloise de T. M.* — *Divers: Les beaux côtés de la profession.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: **G. Piguet:** *La compétition et les jeunes.* — **A. Chabloz:** *Publications de l'Educateur.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

20 septembre 1947, à Lausanne

Présidence : Michel, président central ; 36 délégués présentés, avec le C.C. au complet.

Le président souhaite la bienvenue aux délégués parmi lesquels il salue bien des figures nouvelles. Il rappelle le but essentiel de la S.P.R. : unir les instituteurs dans une communauté d'idées et d'aspirations, et, pour atteindre ce but, notre journal est notre meilleur instrument. Michel souhaite que des contacts plus étroits et plus fréquents s'établissent entre les délégués et le Comité central.

Procès-verbal de la dernière séance des délégués (Delémont 1946) est lu et adopté.

1. Le 1er objet à l'ordre du jour est le *Renouvellement du contrat d'édition du « Bulletin » et de l'« Educateur ».*

Conformément à la décision rappelée dans le procès-verbal de Delémont, le Comité central a dénoncé le contrat qui nous lie à l'Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., à Montreux ; une quinzaine d'imprimeries ont été sollicitées ; peu de réponses sont rentrées et toutes sont semblables, car les imprimeries sont soumises à un contrôle sévère de l'Office des devis qui leur impose des prix uniformes, aussi bien pour l'impression que pour la publicité. Le seul critère de notre choix, affirme Serex, trésorier central qui rapporte sur cette question, ce sont les garanties que nous offrent les maisons concurrentes pour le montant total de la publicité. Or, notre éditeur actuel a fait à ce sujet un très sérieux effort.

Le Comité central propose donc de conclure un nouveau contrat avec la maison Corbaz à Montreux, contrat qui malheureusement comporte une importante augmentation de prix.

Après discussion, l'Assemblée donne plein pouvoir au Comité pour établir un contrat aux meilleures conditions possibles.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision implique le maintien du prix de l'abonnement à 10 fr. 50, *jusqu'à nouvel avis.*

2. *Rapport du bulletinier et du rédacteur de l'« Educateur » et discussion sur la vie de notre journal.*

Willemin donne lecture de son rapport sur le *Bulletin* qui a été utilisé de la façon suivante :

Comité central	13 %
Section vaudoise	38 %
Sections genevoises	26 %
Section neuchâteloise	15 %
Section jurassienne	2 %
Divers	6 %

Dans la discussion qui suit, Jeanprêtre excuse la faible participation des Jurassiens. Appuyé par Toffel, il émet le vœu que les sections n'exposent pas trop longuement leurs soucis pour permettre au rédacteur lui-même de s'exprimer.

Le rapport est alors adopté.

Chabloz, à son tour, présente son rapport sur l'*Educateur*. Il faudrait améliorer la présentation du journal, multiplier les clichés, recourir à des typographies variées, faire appel à des personnalités de premier plan, mais nos possibilités financières s'opposent à nos désirs.

Durant ces trois dernières années, la partie générale a été très nourrie, et le tiers à peu près du journal a été consacré aux leçons pratiques. Chabloz n'a pas pu réaliser son vœu de concentrer des articles sur un même sujet dans un même numéro. Il donne connaissance de son programme pour l'hiver et il souhaite de trouver des collaborateurs qui lui fourniraient par exemple des exercices pratiques.

Quant aux brochures de documentation, 19 ont paru, le mouvement est lancé, et il doit continuer ; Chabloz voudrait être aidé par un comité de rédaction, qui lui apporterait non seulement de l'appui, mais des conseils sur ce qui convient à chaque canton et des adresses de collaborateurs.

Dans la discussion qui suit, des suggestions sont présentées par Jeanprêtre (Jura) et par Neuenschwander (Genève), ce dernier demandant notamment de réduire la partie générale au profit de la partie pédagogique pratique.

L'assemblée accepte la proposition de recréer une commission de l'*Educateur*, composée d'un représentant par section.

Michel, appuyé par Ziegenhagen (Vaud), demande à l'assemblée de confier au C.C. le soin de coordonner et de concentrer les efforts faits dans divers milieux pour la documentation pédagogique.

Aux *propositions individuelles*, Borloz (Vaud) invite les sections à encourager la publicité dans notre journal.

Montandon (Neuchâtel) aimerait qu'au prochain congrès les inspecteurs scolaires fussent spécialement invités.

Le président, avant de terminer la séance, recommande aux délégués la semaine d'études pédagogiques et annonce que la Romande organisera un voyage en Italie à Pâques 1948.

G. W.

VAUD

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA S. P. R.

Septembre 1947

Sont élus :

1. BADAN Marcel, Trélex, 808 voix
2. ROCHAT Paul-Eugène, Lausanne, 619 voix
3. MEYLAN Charles, Montpreveyres, 596 voix
4. BORLOZ Ami, Saint-Prex, 589 voix
5. LANDRY Yvonne, Bière, 584 voix
6. ZIEGENHAGEN Joseph, Mont-sur-Lausanne, 574 voix
7. GROBETY Clovis, Vallorbe, 511 voix
8. CUANY Armand, Yverdon, 498 voix
9. CHESSEX Jacqueline, Lausanne, 472 voix
10. CAMPICHE Louis, Lausanne, 437 voix
11. BRAISSANT Louis, Bussy s. Moudon, 400 voix
12. ROCHAT Jean-Pierre, Le Sépey, 398 voix
13. MEYLAN Suzanne, La Tour-de-Peilz, 392 voix
14. PAYOT Marcel, Avenches, 382 voix.

Viennent ensuite dans l'ordre :

BAUME-Cornu Hélène, Payerne
FONTANNAZ Julien, Bonvillars
DÉGALLIER Marcel, Rolle
SCHWAB-Courvoisier Alb., Vevey
MEYLAN Maurice, Sainte-Croix
RUMLEY Marthe, Sainte-Croix
BONARD Suzanne, Pampigny
DEPIERRAZ Charles, Sassel
SAUER Louis, Penthalaz
CORNIOLEY Charlotte, Aigle
JORAND Henry, Bottens
MENTHONNEX Yves, Flendruz
BERGER Roland, Longirod
MATILE Gabrielle, Grandvaux
KLAUS Georges, Château-d'Oex
EICHENBERGER Lucy, Saint-Cierges
DESARZENS Henri, Bellerive.

En cas de décès (ne faites point grimace, heureux élus ; d'en parler, ça prolonge, paraît-il, la vie de dix ans...), donc en cas de *décès* ou de *démission* d'un délégué, les viennent ensuite, dans l'ordre, seront appelés à faire partie de la délégation vaudoise.

Disons, à titre de renseignement, que le 15e siège dû à la S. P. V. est occupé par le président en charge ; les autres membres du comité remplacent — c'est la coutume — les délégués empêchés d'assister à une séance.

Nous tenons à relever, pour terminer, la magnifique élection de Marcel Badan. Après l'ovation prolongée qui saluait, en janvier dernier, son magistral rapport présidentiel, Badan pouvait-il recevoir, de la part du corps enseignant vaudois, une meilleure preuve d'estime et d'amitié ; de confiance aussi pour l'avenir, car notre représentant à la Commission paritaire n'est pas au bout de ses peines : la S. P. V. aura besoin, longtemps encore, de son expérience et de son dévouement !

Oui, vraiment, nous sommes heureux que nos collègues aient tenu à manifester, d'une manière si unanime, leur approbation au travail accompli par notre ancien président. R. G.

JOURNÉE DES MAITRESSES D'ÉCOLES ENFANTINES

Le samedi 12 septembre s'est déroulée, dans l'Aula de l'Ecole Normale, la Journée annuelle des maîtresses d'écoles enfantines et semi-enfantines, journée qui réunit 110 membres sur les 140 que compte l'Association cantonale. Il est vrai que ces dames bénéficiaient d'un congé officiel ! Mme Porchet, de Lausanne, présidente, salua la présence de M. Ad. Martin, chef de service, de M. Crot, directeur des écoles de Lausanne, de M. Chevallaz, directeur de l'Ecole Normale, de MM. les inspecteurs scolaires Aubert, Besson, Foretay, Perriraz et Ray. Mme Grangier représentait l'Amicale de Genève, M. Rouilly la S.P.V. Après avoir rappelé la mémoire de Mlle Weber, maîtresse de l'école d'application qui introduisit la méthode Montessori dans le canton de Vaud, elle donna lecture d'un vivant rapport présidentiel.

Il faut signaler l'heureuse initiative prise par les institutrices enfantines de Vaud et de Genève qui, durant l'année écoulée, ont organisé des visites de classes dans leurs villes respectives. Contacts fructueux qui pourraient se généraliser plus encore et par lesquels s'enrichira la vie professionnelle des unes et des autres. L'exemple des maîtresses enfantines sera-t-il contagieux et verra-t-on prochainement des instituteurs et des institutrices primaires parcourir notre Romandie pour s'aérer et s'édifier mutuellement ? De telles sorties professionnelles, ces « prises sur le vif » de l'enseignement dans le canton voisin seraient bien propres à créer ou à entretenir cet esprit romand que les congrès ne suffisent plus à faire vivre.

Signalons encore le plaisir qu'ont éprouvé nos collègues à voir adopter le statut des fonctionnaires avec le classement des fonctions qu'il comporte. Enfin une situation matérielle leur est faite, digne de l'importante tâche qu'elles accomplissent. Nous nous en réjouissons avec elles en souhaitant encore une plus large compréhension réciproque entre l'école enfantine et l'école primaire qui, trop souvent, s'ignorent ou se méconnaissent.

L'assemblée écouta avec une attention soutenue les réflexions que M. W. Perret avait réunies sous le titre : « Attitude et réactions du pédagogue à l'égard de l'enfant ». L'après-midi, on délaissa les questions professionnelles pour suivre l'écrivain Zermatten « sur les chemins valaisans » ; magnifiques projections en couleurs commentées avec l'art que l'on devine par le poète du Valais.

Parvenue au terme de son mandat, Mme Porchet quitte le comité. Chacun se plaît à reconnaître l'effort intelligent qu'elle a accompli à la tête de l'Association. Mme Dépraz sut lui dire l'estime affectueuse et la reconnaissance de ses collègues. Ont été élues au comité : Mlles Goin, à Vevey, Lieberkühn, à Nyon, et Hänni, à Lausanne. Nos meilleurs vœux à cette nouvelle équipe que Mlle J. Jaccard, de Lausanne, saura maintenir unie et bien vivante. A. C.

EXAMENS FONCTIONNELS

L'introduction, dans notre vie scolaire, des examens fonctionnels avait réjoui pas mal de collègues. Les élèves eux-mêmes prenaient un plaisir évident à ce genre d'épreuve : c'était, pour eux, comme un sujet nouveau qu'on traite à l'examen, sujet où ils pouvaient exercer librement leur faculté de penser sans trop faire appel à la mémoire. C'était un premier pas vers une école plus réelle, plus vivante, une école qui répond par autre chose que des mots vides de vie aux questions qui se posent. C'était aussi un moyen, non seulement de conserver, mais de renforcer l'inépuisable intérêt que notre peuple porte à son école.

Or, ces examens, introduits dans le canton de Vaud en 1943, semblent s'être endormis d'un profond sommeil. Se réveilleront-ils jamais ? Cela dépendra, pensons-nous, de la quantité de « Baume tranquille » que, par erreur, sans aucun doute, on leur a fait avaler...

A quoi donc attribuer cet échec ? Nous avons consulté les rapports de gestion 1943-44-45, présentés par le Département de l'Instruction publique, espérant y trouver la réponse, et voilà ce que nous y avons recueilli :

Rapports 1943 : « Les épreuves d'examens annuels en géographie, en histoire et en français pour diverses années du programme, faisaient appel au pouvoir de l'enfant autant qu'à son savoir. Elles ont beaucoup plu à certains maîtres qui se sont mis à exposer moins les sujets des leçons, mais à poser des questions qui incitent les élèves à se documenter, à réfléchir, à comprendre par eux-mêmes ce qu'on leur demande, puis à énoncer ou rédiger une réponse claire. Le travail en devient plus personnel et partant plus profitable. Cette orientation de l'enseignement n'est pas nouvelle, mais méritait d'être rappelée à ceux de nos maîtres qui se confinent encore dans un savoir trop livresque. »

Et plus loin, dans le rapport spécial sur les examens annuels :

« Cette année, pour la première fois, le Département a imposé, à titre d'essai, des examens dits fonctionnels : un examen écrit de géographie, en troisième année du degré moyen, et un examen de français, en première année du degré supérieur. Pour ces deux années, l'examen d'arithmétique avait été supprimé. En outre, en première année du degré moyen l'exercice habituel de composition avait été remplacé par des exercices de synthèse. Il est certainement trop tôt pour tirer des conclusions et dire si ces essais ont été heureux. Disons simplement que ce genre d'examens paraît avoir plu à la majorité des commissions scolaires et à la plupart des maîtres. »

Il semble ressortir de ces lignes que l'expérience a parfaitement réussi puisqu'elle n'a déçu, dans le fond, que fort peu de monde. Le Département

paraît heureux d'avoir adopté ce moyen intelligent pour orienter l'enseignement. Le rapport aurait pu ajouter, d'ailleurs, sans crainte d'être démenti : « Cette nouvelle manière de faire a amené un peu d'air frais dans les classes et a contribué, dans une grande mesure, à chasser cette angoisse des examens qui étreignait toujours un peu les élèves sensibles. »

Regardons maintenant ce que dit le compte rendu de gestion pour 1944 :

« Les épreuves fonctionnelles de français et d'instruction civique semblent avoir intéressé autorités scolaires, maîtres et élèves, et les résultats obtenus sont généralement bons. »

Et c'est tout... L'enthousiasme commencerait-il déjà à tomber ? Cette petite phrase contient pourtant deux éléments nouveaux : l'intérêt des élèves et la question résultat. L'un, le premier, est de bon augure et paraît devoir assurer longue vie à ce nouveau mode d'examens ; l'autre ne laisse pas d'être inquiétant : sitôt qu'on parle de résultats, chez nous....

Enfin, voyons ce que dit le rapport 1945 ! Nous avons beau feuilleter, chercher : rien ; pas le plus petit mot !

L'arrêt de mort des examens dit fonctionnels serait-il déjà signé, consacrant ainsi le triomphe du savoir livresque. Nous n'osons penser que le Département laisse échapper si légèrement cette occasion unique de guider l'enseignement vers une école plus pratique, plus près de la vie.

Nous savons que la sous-commission de gestion 1947 a déposé une demande de recours en grâce que la Haute-Cour aura à examiner. Ce recours sera-t-il purement et simplement écarté par des juges trop sévères et ne s'emberlificotant pas de sentiments inutiles ? Un proche avenir nous le dira...

R. G.

TRAVAIL DES ENFANTS EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES

Dans l'*Educateur* du 5 juillet écoulé, mon collègue Petit soumet à nos réflexions le problème suivant : « Le travail des enfants en dehors des heures d'école ». Pour nos classes de ville, voilà une question qui préoccupe depuis quelques années déjà le corps enseignant et autorités scolaires. Nous constatons que nous sommes en présence de deux courants contraires. L'école dit : Les enfants qui nous sont confiés ont assez à faire, à s'instruire durant la scolarité sans avoir d'autres préoccupations ; les leçons à apprendre, les dictées à préparer, les problèmes à faire n'occupent-ils pas suffisamment nos écoliers en dehors de l'école ? La famille dit : nous sommes libres d'occuper nos enfants comme il nous plaît après les classes ; l'argent qu'ils gagnent nous est indispensable pour aider à « nouer les deux bouts ». Comment concilier ces deux tendances ; sera-ce l'école, la famille ou la vie qui l'emportera. Nous pensons que la vie et ses innombrables besoins modernes aura toujours le dernier mot.

Si nous nous reportons quelques années en arrière, les enfants consacraient tout leur temps à l'étude et à quelques menus travaux au sein de leur famille. Il fallait avant tout s'instruire. J'entends encore un père me dire : « Je veux que mes enfants soient instruits ». Aujourd'hui, il

me dirait peut-être : « Je veux que mes enfants gagnent beaucoup d'argent ».

Depuis quelques années une évolution s'est produite : pénurie de main-d'œuvre, travail intense dans le commerce et l'industrie, développement physique et désir d'action de nos enfants présentent le problème sous un jour nouveau et, de ce fait, l'école doit s'adapter en cherchant la meilleure solution.

Je suis partisan du travail des enfants en dehors des heures de classe pour différentes raisons que je vais essayer de faire comprendre, basées sur mes expériences faites depuis plusieurs années avec des garçons de 14 à 16 ans.

Tout d'abord, nous constatons que c'est de la famille que dépend le travail des enfants. C'est elle qui décide, non l'école. Dans certains cas, plutôt rares, elle s'y oppose ; j'ai pu le constater. Il me semble qu'aucun enfant ne devrait être occupé en dehors de l'école avant 13 ans révolus, du reste la loi prévoit ce cas. En effet, le développement physique et scolaire ne permet pas, à cet âge, une autre activité. Avant 13 ans, l'enfant n'est pas encore à charge de sa famille, sauf quelques rares exceptions. A partir de cet âge, on a quelquefois de la peine à le croire, dans les familles à ressources modestes, on entend assez facilement dire : « comme il mange ! quel glouton ! quel fripe tout ! » qui ne sont pas autre chose que des reproches qui, à la longue, finissent par rendre nos garçons désagréables et difficiles. Nous avons alors constaté que dès que ceux-ci apportent un modeste gain à la maison, les reproches cessent et cela va beaucoup mieux ; plusieurs mamans m'ont confirmé ce jugement.

J'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois dans notre journal qu'étant donné le développement physique et sportif de nos enfants, ils sont trop longtemps assis en classe. Il leur faut du mouvement, de l'action et le travail en dehors de l'école leur donne l'occasion d'agir ; ils deviennent aussi plus débrouillards et prennent de l'initiative. Je suis étonné, par exemple, lorsque nous parlons des règles de la circulation, de constater comme ces petits commissionnaires et aides de bureau savent se faufiler et circuler plus adroitement que des adultes.

Dans ma classe, mes garçons de 15 et 16 ans ont presque tous une occupation accessoire après l'école, ceux qui n'en n'ont pas, je leur en procure, car plusieurs maisons de la ville s'adressent à moi. Jamais un enfant n'est engagé sans l'autorisation des parents, ce qui est une condition essentielle. Je ne me préoccupe jamais de la question financière, mais mes élèves sont très fiers de venir m'annoncer le montant de leur première paie qui varie entre 60 à 80 francs par mois, sans compter les bonnes-mains. Je recommande toujours de ne jamais occuper les enfants depuis 19 heures, afin qu'ils puissent préparer leurs travaux scolaires du lendemain.

Etant donné la composition d'une classe de dernière année, tenant compte des circonstances de famille, du développement des garçons, du travail hors classe, mon programme est condensé, mais j'exige que ce qui doit être fait soit bien fait : peu mais bien.

En conclusion, si je suis partisan du travail en dehors de la classe, dès l'âge de 14 ans, c'est que cela correspond au désir de travailler de nos grands garçons, à l'idée qu'ils ne sont pas entièrement à la charge de leurs parents et à ce besoin d'activité physique et sportive de nos écoliers. D'autre part, je préfère que mes élèves aillent au travail de 16 à 19 heures plutôt que de les voir jouer au ballon dans la rue. J'ai en outre constaté plusieurs fois que des jeunes gens consciencieux et honnêtes ayant débuté comme petits employés dans un commerce ou une industrie y sont restés plus tard. Je les retrouve ayant terminé un apprentissage de commerce ou de vendeur dans la maison où, entre les heures de classe, ils ont débuté. Ils se sont mis très tôt au courant des habitudes du commerce et petit à petit, à mesure que des vides se produisent, ils les comblent pour devenir chef de rayon, caissier, même fondé de pouvoirs. En cela, j'y vois aussi un avantage pour l'enfant dont peut dépendre tout l'avenir d'une vie heureuse.

Lausanne, 6 septembre 1947.

J. Guignard.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS

L'assemblée annuelle aura lieu à Yverdon, Collège Pestalozzi, le mercredi 1er octobre, à 15 heures. Tous nos membres sont invités à réserver leur journée. Après une brève séance administrative, les participants auront l'occasion de visiter les installations récemment modernisées et agrandies de la Cidrerie d'Yverdon, actuellement en mesure de produire un cidre doux d'excellente qualité.

Les collègues non abstinents que la visite intéresse sont cordialement invités à être des nôtres. Il sera prudent de se munir de vêtements chauds (visite des installations frigorifiques).

Le Comité.

GENÈVE

NOT KENNT KEIN GEBOT

« La Lumière vient du Nord ». La conscience de cette vérité première est probablement à l'origine de la détermination d'un habitant de la sympathique cité qui, de Sauvabelin à Ouchy, domine magnifiquement les rives du Léman, de s'inscrire au dernier **Concours de stage pour l'enseignement primaire**, à Genève. Quittant donc les rues en pente à l'ombre de la cathédrale fameuse, l'héritier des Ramuz et des Vinet, attiré peut-être de surcroît par les charmes nouvellement découverts de la cité de Calvin (et de Rousseau aussi, bien sûr), s'en est venu subir, avec un succès que nous révélera sans doute la séance de récapitulation, les épreuves imposées aux porteurs de maturités qui aspirent à dispenser le savoir aux futurs citoyens genevois.

Quel dommage, dès lors, que le voyageur, avant de ceindre ses reins, n'ait pas consulté le petit opuscule édité par le Département [1] et qui spécifie que :

Art. 4 — Les Confédérés ne sont admis que s'ils sont domiciliés depuis 5 ans consécutifs dans le canton de Genève.

Et que : La limite d'âge... (ne) peut être reportée (qu') à 30 ans révolus.

C'est dommage parce qu'il se trouve maintenant en délicatesse avec le règlement, et aussi parce que, s'il s'y était pris plus tôt et qu'il se fût installé dans nos murs en 1940, nous eussions pu apprendre à le connaître, et à l'estimer comme l'estiment ses collègues lausannois.

Ce qui a attiré l'attention des deux comités UIG en cette affaire, c'est que, semble-t-il, le candidat en question, s'il n'a pas à proprement parler été appelé, n'en a pas moins été fortement encouragé à s'inscrire [2]. Ses compétences sont paraît-il remarquables, à telles enseignes qu'on songerait à lui pour un poste important. Fort bien, mais faut-il dès lors en sa faveur faire subir une nouvelle entorse à un règlement qui n'est déjà que trop lâche en ce qui concerne les titres requis ? Le Département, par le droit qu'il s'est réservé d'apprécier souverainement l'équivalence (avec la maturité) des diplômes présentés, ne s'est-il pas donné suffisamment de champ qu'il lui faille encore en user avec une telle liberté, touchant des principes pourtant sérieusement étudiés : un Confédéré qui veut enseigner à Genève à l'école primaire doit être tant soit peu assimilé, raison de l'importante réserve exprimée par l'article 4 du règlement.

Ne chinoisons pas sur les quelques mois de trop qui garnissent le front du candidat, ils peuvent être gage d'expérience, mais autre chose serait d'admettre par-dessus le marché, que la question d'assimilation doit être passée par-dessous jambe.

Les temps sont durs pour le Département de l'Instruction publique, qui se trouve devant une grave crise de recrutement, aboutissement naturel, prévisible, de toute une série de mesures dont quelques-unes furent maladroites et dont on a en tous cas refusé d'envisager toutes les conséquences : Mesures contre les couples, situation sans rapport avec les responsabilités, conditions du stage, etc. Le Département ne porte pas la responsabilité de toutes ces mesures mais c'est en définitive lui qui est au premier chef coupable de la situation du corps enseignant.

Le cas que nous citons plus haut n'est pas isolé [3], il est un symptôme inquiétant de la tendance à pallier à la pénurie de personnel par des moyens qui constituent la négation des principes établis pour la formation du corps enseignant, principes exprimés par l'institution d'un Concours et la suppression de la section pédagogique du Collège (1927). C'est à croire que le système genevois a fait faillite. Or, non seulement aux

---

[1] Règlement des Etudes Pédagogiques, 1945.

[2] Il est possible que nous revenions sur ce point.

[3] Nous ne nous occuperons pas pour le moment de ce qu'il y a de particulier (compétences spéciales du candidat).

yeux des protagonistes mais encore pour une bonne partie de ceux qui ont attentivement considéré la question, le système présente des avantages réels, ne serait-ce que celui de ne pas accentuer encore le caractère exceptionnel de la situation de l'instituteur, type particulier d'humanité qui passe sa vie entre les quatre murs d'une classe, de 7 à 60 ans. Il est d'autre part certain que, toutes choses égales d'ailleurs, l'instituteur genevois bénéficie, au départ, d'une formation supérieure à celle de ses collègues normaliens[4]. Sa formation professionnelle *peut* prêter à critique, mais en tout état de causes, on admettra que les trois ans qui y sont consacrés doivent permettre, étant donné l'âge du candidat et sa formation préalable, d'en faire quelque chose de remarquable.

Voilà pour la formation. Pour ce qui est du recrutement, notre système présente un trop grand *risque à courir,* et il est clair que c'est ce système qui nous a conduit à la crise actuelle, avec une sûre lenteur qui n'abusait que ceux qui fermaient les yeux. Une réforme aussi radicale ne pouvait aboutir qu'à un échec dans le domaine du recrutement si elle n'était pas accompagnée de son indispensable corrolaire : **le reclassement de la profession.** Nous le répétons, le système nous paraît excellent ; mais ici comme en toutes choses, il convient de tirer les conséquences d'une attitude à laquelle sa seule justification théorique ne saurait assurer de constance. Le Département devait savoir (et le fameux rapport de M. A. Lachenal montre qu'il ne l'ignorait pas complètement) qu'en supprimant la section pédagogique, il placerait tôt ou tard l'enseignement primaire dans une situation délicate : en renonçant à forcer la main à de jeunes collégiens il acceptait de se considérer comme une entreprise soumise à la loi de l'offre et de la demande.

Le remède

Est-ce à dire que, nécessité faisant loi, il faille renoncer au système pour tirer l'enseignement primaire d'une situation qui n'ajoute certes aucun lustre au renom de Genève dans le domaine de la pédagogie pratique ? Ce serait renoncer contre sa conviction à *une ligne de conduite* alors que le remède est à portée de main. Il y a gros à parier en effet que du jour où l'enseignement offrira aux jeunes bacheliers **une situation en rapport avec les sacrifices que le métier exige et les responsabilités qu'il implique,** la crise de recrutement ne sera plus qu'un souvenir. Et à ce moment, mais à ce moment seulement, on sera en droit d'exiger du corps enseignant le maximum qui dans notre profession est seul suffisant. Un corps enseignant qui a « des difficultés » n'a pas l'esprit à sa tâche, mais à ses soucis.

Ces choses ne sont pas difficiles à comprendre, il suffit de vouloir les voir.

Dans un prochain article nous parlerons des examens d'entrée en stage vus sous l'angle du recrutement.

Matile.

---

[4] Sauf en ce qui concerne la musique. Et il faut reconnaître que quand on parle de *formation générale* c'est une sorte de comble !

U. I. G. — U. A. E. E.

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les comités des trois unions, réunis en *Bureau central* avant la lettre, ont pris connaissance des faits relatés au début de l'article ci-dessus (inscription en marge des prescriptions du règlement).

A l'unanimité de ses membres, le Bureau s'élève avec énergie contre la violation flagrante du Règlement des Etudes Pédagogiques que ces faits représentent et demande que la lumière soit faite sur les conditions de l'engagement de Monsieur Dubosson, instituteur à Lausanne.

Inquiets de la situation déterminée par les difficultés de recrutement, les trois comités demandent instamment qu'on envisage, pour remédier à la pénurie de personnel enseignant, des mesures qui ne constituent pas un simple palliatif et demeurent dans le cadre des principes fixés par le Département lui-même :

Culture générale

Nationalité genevoise ou qualité incontestable d'habitant

pour tous les candidats.

Pour les trois Comités

U.I.G.-Dames, U.I.G.-Messieurs, U.A.E.E. :

Matile.

NEUCHATEL

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Les cours d'encadrement (sous-verre, cartonnage et encadrement bois) de 20 heures environ, auront lieu le mercredi soir, dès le 1er octobre, à Neuchâtel, chef de cours M. W. Galland, Côte 78, tél. 5 33 52, Neuchâtel, et à La Chaux-de-Fonds, chef de cours M. P. Perrelet, Président-Wilson 21, tél. 2 49 37, La Chaux-de-Fonds.

Finance d'inscription : membres Fr. 4.— ; non-membres Fr. 7.—.

Les collègues non encore inscrits et désireux de suivre le cours s'inscrivent directement auprès du chef de cours jusqu'au lundi 29 septembre. Une convocation sera envoyée à tous les collègues inscrits.

DIVERS

LES BEAUX COTÉS DE LA PROFESSION

Le « Journal des Tribunaux » (No 2, 1947) publie un rendu du Tribunal fédéral, du 22 novembre 1946, qui en dit gros sur la mentalité de certains parents.

L'affaire s'est passée dans le canton de Schwyz, il y a deux ans. En rentrant de l'école quelques gamins d'une douzaine d'années tiennent des propos indécents. Le papa de l'un d'eux, Emile B., s'en aperçoit, s'en émeut et dénonce le meneur de la bande, le jeune Walter S., au maître

d'école Hunold, le priant d'aviser. L'instituteur admoneste devant la classe les garnements, et plus sévèrement Walter S.

Le père de l'enfant spécialement visé ne l'entend pas de cette oreille : il porte plainte d'abord contre Emile B, qui a dénoncé son fils, puis contre l'instituteur Hunold pour calomnie et subsidiairement pour diffamation. Deux procès en cours. Dans le premier, le Tribunal de district et le Tribunal cantonal schwyzois ont « rejeté la plainte en ce sens qu'ils ont bien admis que Emile B s'était rendu coupable de diffamation, mais n'ont cependant pas prononcé de peine contre lui... étant donné qu'il avait des motifs suffisants de se croire en droit d'agir. »

S. père, au nom de son fils Walter, se pourvoit en nullité contre cet arrêt ; mais la Cour de cassation pénale fédérale rejette le recours, pour ce motif que le père B a fait à l'instituteur la déclaration incriminée « pour la sauvegarde d'intérêts légitimes... Il était fondé, dans l'intérêt de ses propres enfants et de tous les autres avec lesquels le recourant était en contact, à attirer l'attention du maître d'école, auquel incombait entre autres l'éducation *morale* du recourant sur les lacunes qu'à son avis cette éducation présentait encore... Il y avait des éléments suffisants pour que B. s'adressât au maître d'école afin qu'il interrogeât et admonestât les élèves. Non seulement la démarche n'était pas faite à la légère, mais elle s'imposait comme étant la mesure la plus indiquée. »

Contre l'instituteur Hunold deux plaintes avaient été portées, l'une par l'enfant S., diffamé parce que admonesté ; l'autre par le père S. s'estimant lésé dans son honneur, l'instituteur ayant, à son dire, déclaré que les grandes personnes à la maison S. parlaient aussi mal que les enfants. Cette assertion ne fut pas retenue et les deux plaintes furent rejetées par les deux tribunaux schwyzois, comme elles le furent par le Tribunal fédéral.

Relevons le motif qui est à la base du rejet : « C'est dans l'accomplissement d'un devoir de sa profession que Hunold a prononcé les propos incriminés, ce qui leur enlève tout caractère illicite et punissable... En sa qualité de maître d'école, Hunold avait le droit et l'obligation de s'occuper entre autres de l'éducation morale du recourant... Il était tout indiqué que le maître admonestât les élèves fautifs et les exhortât à se bien conduire. On ne pouvait exiger de lui qu'il s'adressât d'abord aux parents qui par eux-mêmes n'étaient pas nécessairement au courant de la conduite de leurs enfants sur le chemin de l'école. Encore moins pouvait-on lui demander de procéder en premier lieu à la façon d'un juge informateur ou d'admonester les élèves coupables entre quatre yeux plutôt que d'évoquer l'affaire en présence de la classe, afin que cela serve de leçon et d'avertissement pour tous les élèves.»

Collègues ! *Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA COMPÉTITION ET LES JEUNES

C'est quand on regarde vers le passé, un passé relativement proche, qu'on mesure la place grandissante du sport dans la vie de notre société moderne.

A Genève, par exemple, le 5 % environ de la population se rend, dimanche après dimanche, sur les terrains de sports pour assister à des matches de football. Certes, il s'agit là de sportifs « passifs » qui ne présentent de l'intérêt que pour les caissiers des clubs, mais leur nombre même est significatif. D'autre part, les sportifs « actifs » augmentent d'année en année et des associations comme celles de football ou de basketball voient grossir sans cesse le nombre de leurs licenciés.

Les stades se multiplient : à Genève, on en compte une demi-douzaine et ce nombre s'avère nettement insuffisant. A Genève encore, on parle de la construction d'un Palais des Sports pouvant contenir 6 000 spectateurs et même plus et, dans ce domaine, d'autres villes suisses sont beaucoup mieux équipées que la nôtre.

Ce sont là des faits qui démontrent que le sport prend de plus en plus de place dans la vie des jeunes et, qu'on soit « pour » ou « contre » le sport de compétition, on est forcé d'admettre qu'il est plus qu'un simple passe-temps, qu'une utilisation des loisirs ou une relâche dans le travail journalier, mais bien un facteur de formation que les éducateurs (et il faut entendre par là non seulement les « techniciens » de l'éducation, mais encore et surtout les parents) ne sauraient ignorer.

Il est facile de comprendre pourquoi la jeunesse est attirée si vivement vers le sport de compétition. Elle aime le mouvement, la lutte et encore plus la victoire. Quand elle se mesure à un adversaire, individuellement ou en équipe, ce n'est pas avec l'idée d'une défaite possible, mais d'une victoire probable. Je pense surtout aux enfants dont l'esprit est absolu parce qu'il est borné. Il suffit pour s'en rendre compte de regarder jouer des petits enfants : beaucoup d'entre eux ne savent pas perdre et renoncent à jouer plutôt que de risquer de perdre encore... Beaucoup d'adultes sont pareils aux petits enfants et ignorent cette maxime des Anglais, le peuple le plus sportif du monde : « Quand tu te présenteras devant le grand Arbitre de l'Univers, il ne te demandera pas si tu as gagné, mais comment tu as joué... »

C'est Töppfer qui dit de la vanité : « C'est un de ces germes qui n'avorte jamais, qui s'alimente de rien comme de beaucoup, qui prend sa croissance l'un des premiers et décroît le dernier de tous ; si bien que, celui-là mort, on peut être assuré que tout le reste de l'individu a cessé de vivre ».

Le goût immodéré de la victoire est l'une des manifestations de ce « bourgeon » que nous cultivons tous plus ou moins et s'il est plus apparent chez les petits, c'est qu'ils savent moins dissimuler que les grands.

Or, il est évident que le sport de compétition donne l'occasion au

« bourgeon » de s'épanouir. De là à déclarer que le sport de compétition est néfaste pour la jeunesse, il n'y a qu'un pas que beaucoup franchissent sans pour cela résoudre un problème qui se pose, chaque jour, plus aigu à ceux qui ont pour tâche de former la jeunesse.

Ceux qui critiquent la compétition sportive se rendent-ils compte que la compétition « de tous les jours » est infiniment plus âpre et, souvent beaucoup moins loyale, que celle des terrains de jeu. Vous direz que nous ne pouvons rien à cela ? C'est vrai, pas plus que nous ne pouvons supprimer le goût de la lutte sportive qui fait partie de la nature même de l'homme.

Il faut donc admettre que la compétition sportive est un « mal nécessaire » et se demander si l'on ne peut pas en retirer finalement un bénéfice autre que celui d'avoir un « coffre » solide et des muscles aguerris, ce qui est déjà appréciable. Et, pour peu qu'on y consacre un peu de temps et d'attention, on s'aperçoit bientôt que le sport de compétition est un excellent moyen d'éducation pour autant qu'il réponde à la définition qu'en donne le dictionnaire : « Pratique méthodique des exercices physiques non seulement en vue du perfectionnement du corps humain, mais encore de l'éducation de l'esprit ». Ce qui élimine d'emblée un certain nombre de sports en vogue comme la boxe de combat, le pancrace ou tout autre « jeu » dont le but est la « démolition » de l'adversaire. Où il y a démolition, il ne saurait y avoir perfectionnement et le k. o. de la boxe qui étend l'adversaire inanimé n'est rien d'autre, qu'on le veuille ou non, qu'une commotion cérébrale qui ne saurait, en aucun cas, concourir à l'amélioration du corps humain.

Imaginez, par contre, un jeu d'équipe qui demande à chaque joueur de se soumettre à une discipline commune, de renoncer aux exploits personnels pour ne se soucier que du rendement collectif et vous aurez là l'un des éléments éducatifs du sport d'équipe. Discipline difficile pour des jeunes qui tiennent beaucoup à briller. Tous les entraîneurs savent bien qu'il faut un long apprentissage pour y arriver et que certains joueurs, irréductibles individualistes, n'y parviennent jamais parfaitement. Ceux-là ne devraient pratiquer qu'un sport individuel, incapables qu'ils sont de se soumettre à une discipline collective. Mais on ne saurait nier que pour ceux qui y réussissent, il n'y ait là un gain moral qui peut avoir la plus heureuse influence sur des jeunes.

Mais il est encore un autre problème, c'est celui qui veut que tout sportif digne de ce nom sache perdre sans se plaindre... de ses camarades, de l'arbitre, de l'état du terrain ou du matériel, de ses adversaires.

Savoir perdre sans se plaindre, savoir gagner avec modestie, voilà un des obstacles les plus difficiles à surmonter pour un apprenti-sportif.

Puis il faut apprendre à rencontrer des adversaires qui ne sont pas toujours des modèles de sportivité et ne pas se laisser aller à suivre la même voie... Il faut apprendre à supporter les lazzis de spectateurs qui, souvent, n'ont qu'une éducation sportive rudimentaire... Vous voyez bien qu'il faut apprendre beaucoup de choses pour être un vrai sportif et, particulièrement, à être maître de soi. Comment douter que cet effort

n'ait pas d'heureux effets sur l'être tout entier et combien il est peu vraisemblable qu'un jeune homme qui, sur le terrain, se conduit en vrai sportif, ne soit pas capable, dans sa vie privée, d'observer les mêmes règles de fair play.

Et les profanes savent-ils l'effort physique et moral que représente « l'entraînement » pour un jeune qui veut « percer » ? Répétition de tel mouvement, de tel départ, de tel lancer ? Répétition fastidieuse comme toutes celles qui président à l'acquisition de n'importe quelle technique. Quelle ténacité il faut pour refaire inlassablement les mêmes gestes, pour corriger telle petite erreur qui empêche d'aller plus loin... Quelle volonté il faut pour ne pas fumer, ne pas boire, ne pas veiller, lutter contre les tentations qui sont celles de tout jeune homme ? Peut-on vraiment nier que cette éducation sportive ne soit pas effective ?

Et quand l'on songe que c'est précisément au moment de la puberté, au moment où le jeune homme (la jeune fille également) est sollicité par une sexualité naissante, qu'on peut lui offrir ce palliatif qu'est le sport de compétition, on ne comprend plus le « veto » de certains parents qui, sous prétexte d'études, suppriment le sport du « programme » de leurs enfants.

Mais, me direz-vous, pourquoi le sport de compétition ? Pourquoi pas la marche, la montagne ou tout autre exercice physique qui, en procurant une saine fatigue au jeune homme, lui permettrait de franchir ce pas difficile ? Parce qu'il faut au jeune homme un intérêt pour justifier l'effort qu'il fait et que cet intérêt, il le trouve précisément dans la compétition. Cela me rappelle cette réponse d'un papa auquel son fils demandait de pouvoir pratiquer le football : « Il y a du bois à couper au bûcher, c'est le meilleur des sports... »

Sans doute est-il des jeunes qui ne sont pas attirés par la lutte sportive, il en est dont la santé n'est pas assez bonne pour pouvoir se livrer sans danger à des efforts physiques qui doivent être surveillés et contrôlés fréquemment, car le sport peut faire autant de bien que de mal selon qu'il est pratiqué sous une direction avisée ou non. Et c'est précisément parce que les dirigeants sportifs n'ont pas toujours les qualités requises pour initier les jeunes au sport que les éducateurs, pédagogues et parents, devraient accorder plus d'attention à ce moyen éducatif qui peut avoir d'heureuses ou de malheureuses conséquences. Il y a là un problème qui n'est pas résolu et qui a beaucoup plus d'importance que celle qu'on lui accorde communément.

G. Piguet.

PUBLICATIONS DE L'ÉDUCATEUR

Grâce à l'aide bénévole de deux collègues dévoués, les quatre dernières brochures parues ont été expédiées samedi 20 septembre à tous les abonnés (prière de signaler les irrégularités ou les oublis qui ont pu se produire). Il s'agit des Nos 12 à 15 :

No 12 : Le style baroque.

No 13 : Le jeu des pronoms.

No 14 : Le vélo.

No 15 : La vigne (première partie).

Cette dernière appartient à la série documentaire préparée par M. Chantrens et destinée plus particulièrement aux cours post-scolaires ; déjà paru dans cette série :

No 5 : L'agriculture suisse dans l'après-guerre (fin d'édition).

No 7 : L'industrie horlogère.

No 10 : L'industrie de la bicyclette.

La collection entière de documentation compte aujourd'hui 15 brochures de 12 à 24 pages, soit, en plus de celles énumérées plus haut :

No 1 : Le fer.

No 2 : Le moteur à explosion.

No 3 : L'Amérique du Nord (fin d'édition).

No 4 : Donndur, enfant des cavernes (actuellement épuisé).

No 6 : Le plateau des Franches-Montagnes.

No 8 : La couleuvre à collier.

No 9 : Végétation au bord d'un lac.

No 11 : Une richesse nationale : nos fruits.

D'autre part, quelques dizaines de séries de fiches Béguin pour l'initiation à l'étude des fractions ordinaires restent à disposition.

Viennent de sortir de presse 16 fiches de dessin pour l'enseignement de l'histoire au degré moyen qui seront envoyées à fin octobre avec la brochure qui s'y rapporte.

Jusqu'à fin novembre paraîtront : No 16, L'Amérique du Sud ; No 17, Les grandes découvertes ; No 18, Le canton du Tessin ; No 19, Textes pour servir à l'initiation à l'histoire ; No 20, Quelques aspects du Valais économique.

*Pour que chacun puisse apprécier le contenu des brochures comme aussi pour en diminuer le prix de revient, l'*Educateur *en publie quelques larges extraits.*

*Maintenant, la « Documentation scolaire » de l'*Educateur *est bien lancée ; les premières hésitations sont vaincues, les principaux obstacles tournés ; plusieurs centaines de collègues s'y intéressent, même au Tessin et en Suisse alémanique.*

Collègues, une œuvre d'entraide professionnelle, due au désintéressement de quelques-uns, est sur pied. Pour qu'elle puisse rapidement se développer et vendre au plus bas prix, il faudrait qu'elle tire à 2000 exemplaires au moins. Inscrivez-vous sans tarder : s'abonner c'est simplement s'engager à accepter toutes les publications qui se paient à réception au Compte de chèques de la S. P. R.

A. Chabloz.

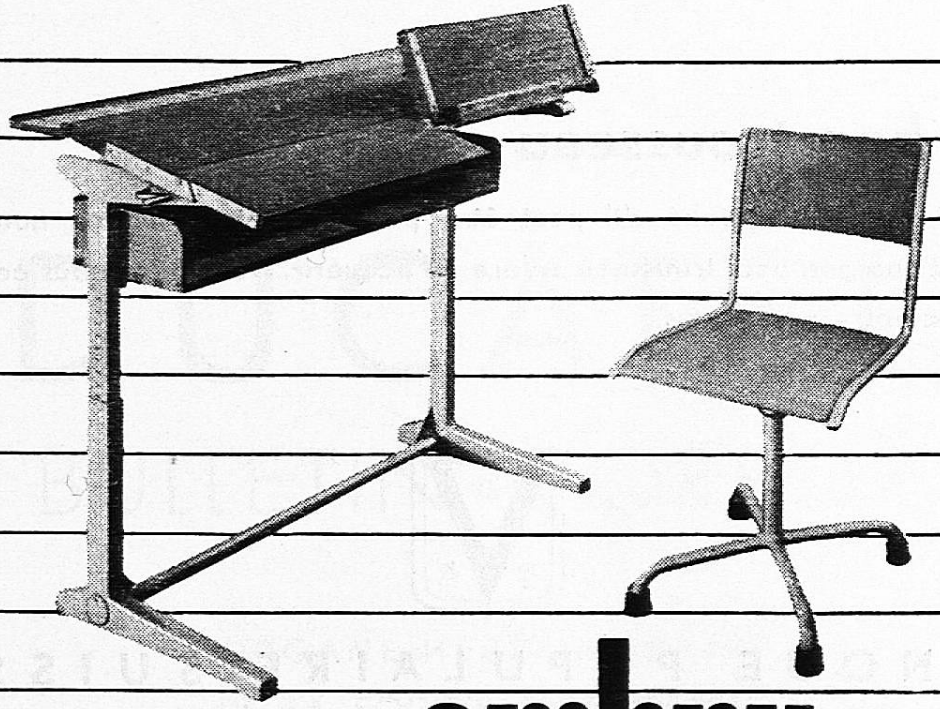

embru

Mobilier scolaire

A la rentrée des classes, les transports ennuyeux de bancs d'école ne sont plus nécessaires. Avec sa clé, le maître ajuste tables et chaises à la taille de chaque enfant et les fait „grandir" lentement, en même temps que les enfants.
Prospectus et références à disposition.

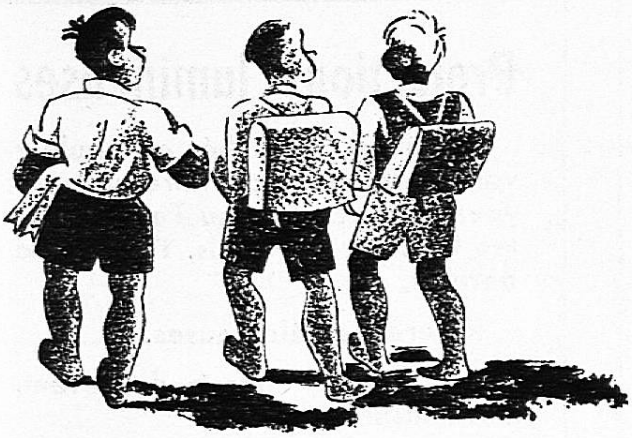

Usines Embru S. A. Ruti (Zurich) Tél. 055 2 33 11

Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Un bon trousseau

revient meilleur marché s'il peut être payé comptant. Notre nouveau livret d'épargne pour trousseau aidera à l'acquérir. Demandez-nous conseil ou lisez notre prospectus.

BANQUE POPULAIRE SUISSE

BIENNE - GENÈVE - LAUSANNE - MONTREUX - MOUTIER - TRAMELAN

Doublez
l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S. A.
PULLY
AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

Instituteur de langue maternelle allemande, désirant se perfectionner en français, cherche pour le mois de novembre place dans un institut ou en privé comme précepteur. Faire offres sous ch. 15'947 à l'Educateur, pl. du Marché 7, Montreux.

Projections lumineuses

Locations de clichés en couleur vous permettant de faire un beau voyage du Léman au Tessin, dans les Grisons, le Valais, l'Oberland bernois, etc.

Références élogieuses.

J.-L. Felber, chemin du Levant, 69, Lausanne.

MONTREUX, 4 octobre 1947 LXXXIII° année — N° 35

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.
Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

SOCIÉTÉ VINICOLE DE PERROY

SOCIÉTÉ ANONYME

vous offre ses spécialités de vins en bouteilles

Château de Féchy — Château de Perroy — Château du Mont — Clos du couvent du Mont

Le Mont-Pèlerin sur Vevey

900 m.

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac
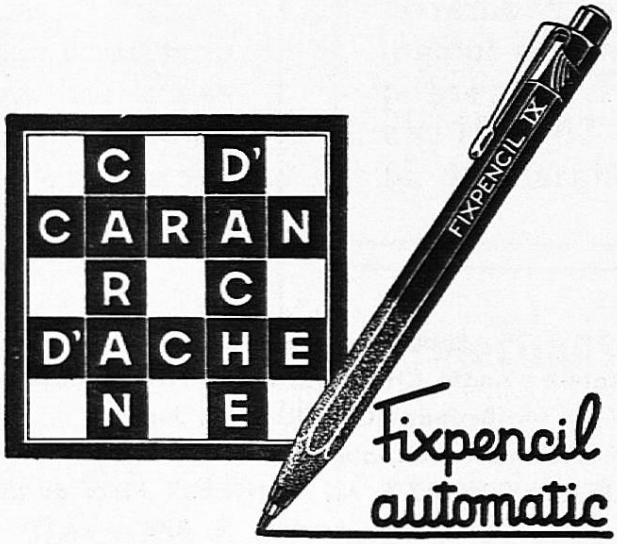
Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12